



# Bienvenue !

L'assemblée publique de consultation virtuelle commencera d'ici quelques minutes.

Pour le bon déroulement de la rencontre, assurez-vous de bien :

- Mettre votre prénom et nom comme identifiant
- Fermer votre caméra 



Votre micro est désactivé par notre équipe pour éviter les interruptions durant les présentations. N'ayez crainte, il vous sera possible de le réactiver durant la période de questions.

## Mot de la présidente

## Mot du maire

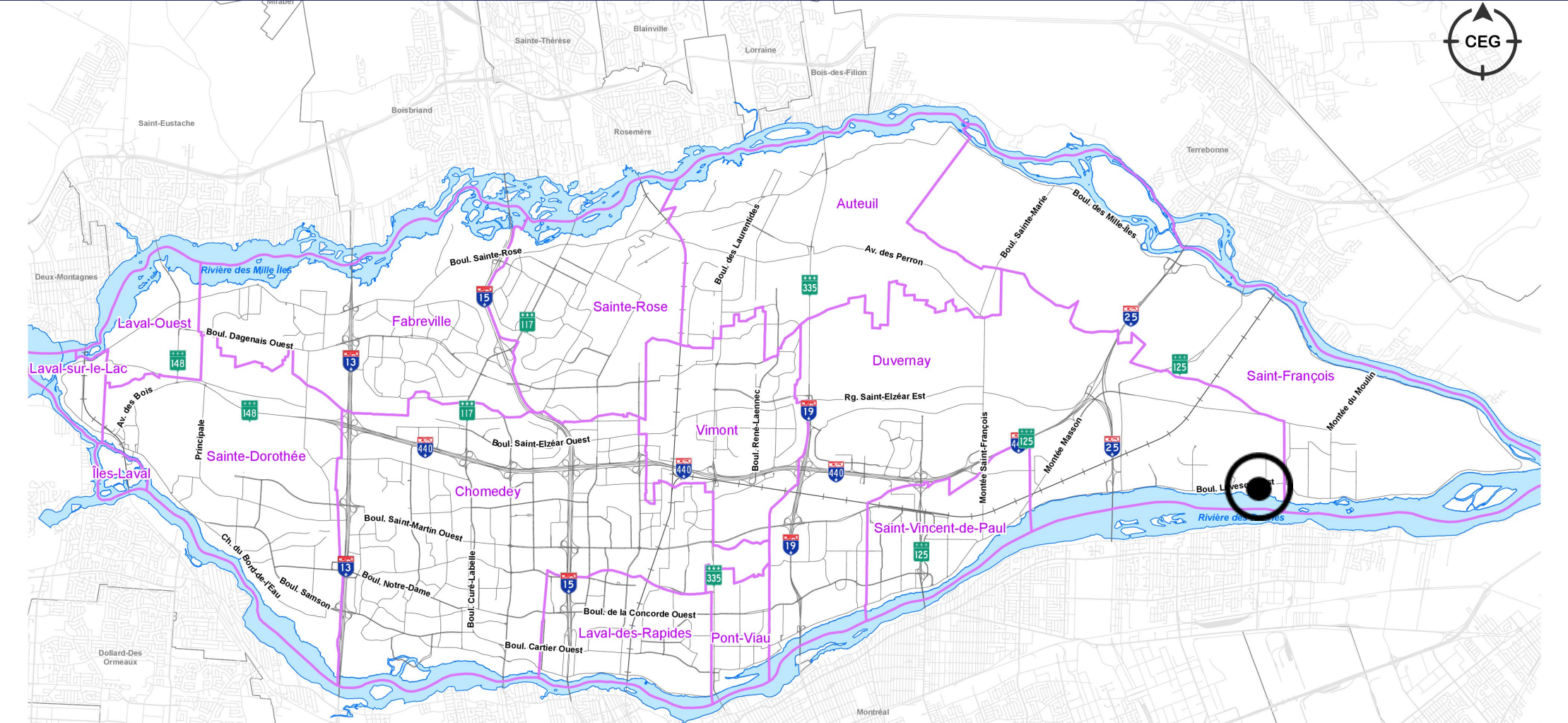
- XX PPCMOI à l'ordre du jour
- Une période d'échange suivra chaque présentation
- Présentateurs:
  - Jean Chartier, chef de division de la division réglementation, urbanisme
  - Nom du responsable du dossier
- Présence virtuelle d'autres professionnels

# Introduction

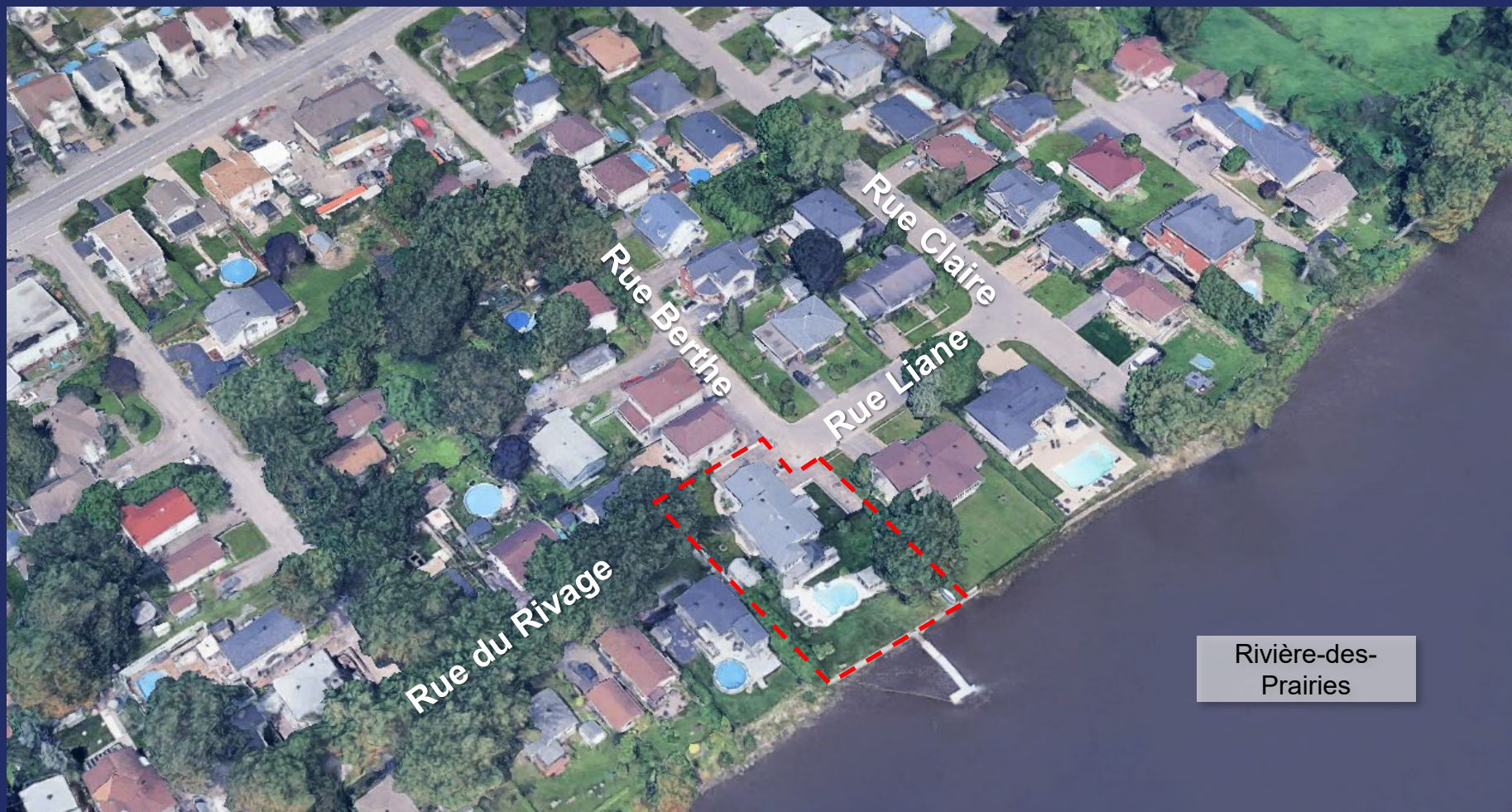
# CDU-1-XXXX

Projet de règlement modifiant XXXXX....

# Localisation



# Localisation



Rivière-des-  
Prairies

# Projet du requérant

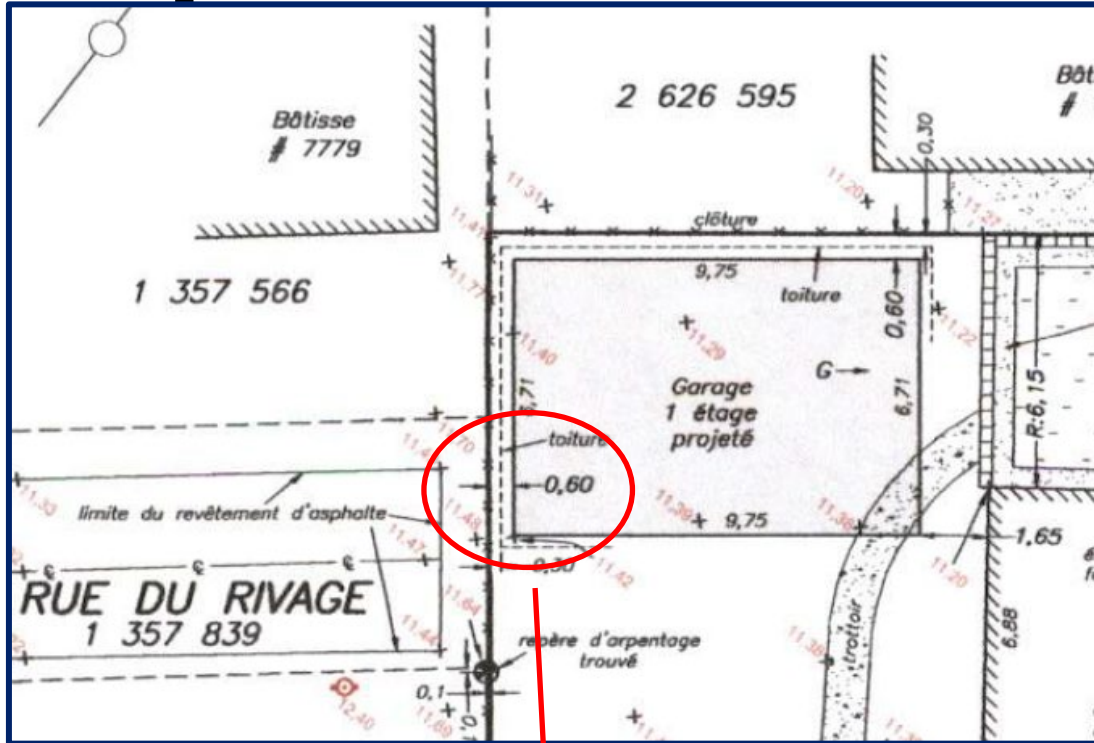
- Le requérant souhaite régulariser un garage détaché construit dans une cour avant secondaire, à 0,6 mètre de la ligne avant secondaire de terrain.
- Selon l'article 210, la distance minimale entre un garage détaché et une ligne avant secondaire de terrain correspond à la marge avant secondaire minimale applicable dans la zone concernée.
- La marge avant secondaire dans la zone T3.3-8006 est de 3 mètres.

Description du projet

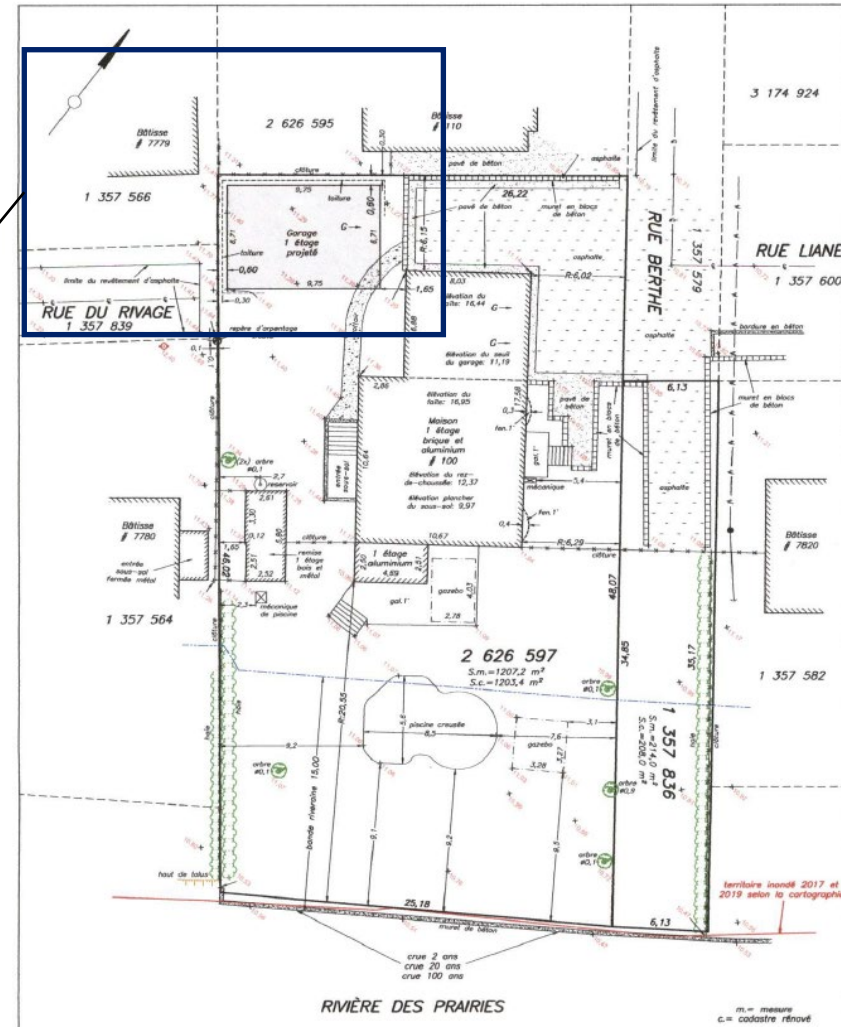
# Implantation

- Garage détaché situé à l'arrière du bâtiment principal.
- Cette cour donne sur l'emprise de la rue du Rivage, il s'agit donc d'une cour avant secondaire.
- Le garage détaché est implanté à 0,6 mètre de la ligne latérale de terrain et 0,6 mètres de la ligne avant secondaire de terrain.

# Implantation



Garage détaché situé à 0,6 mètre de la ligne de terrain (minimum 3 mètres)



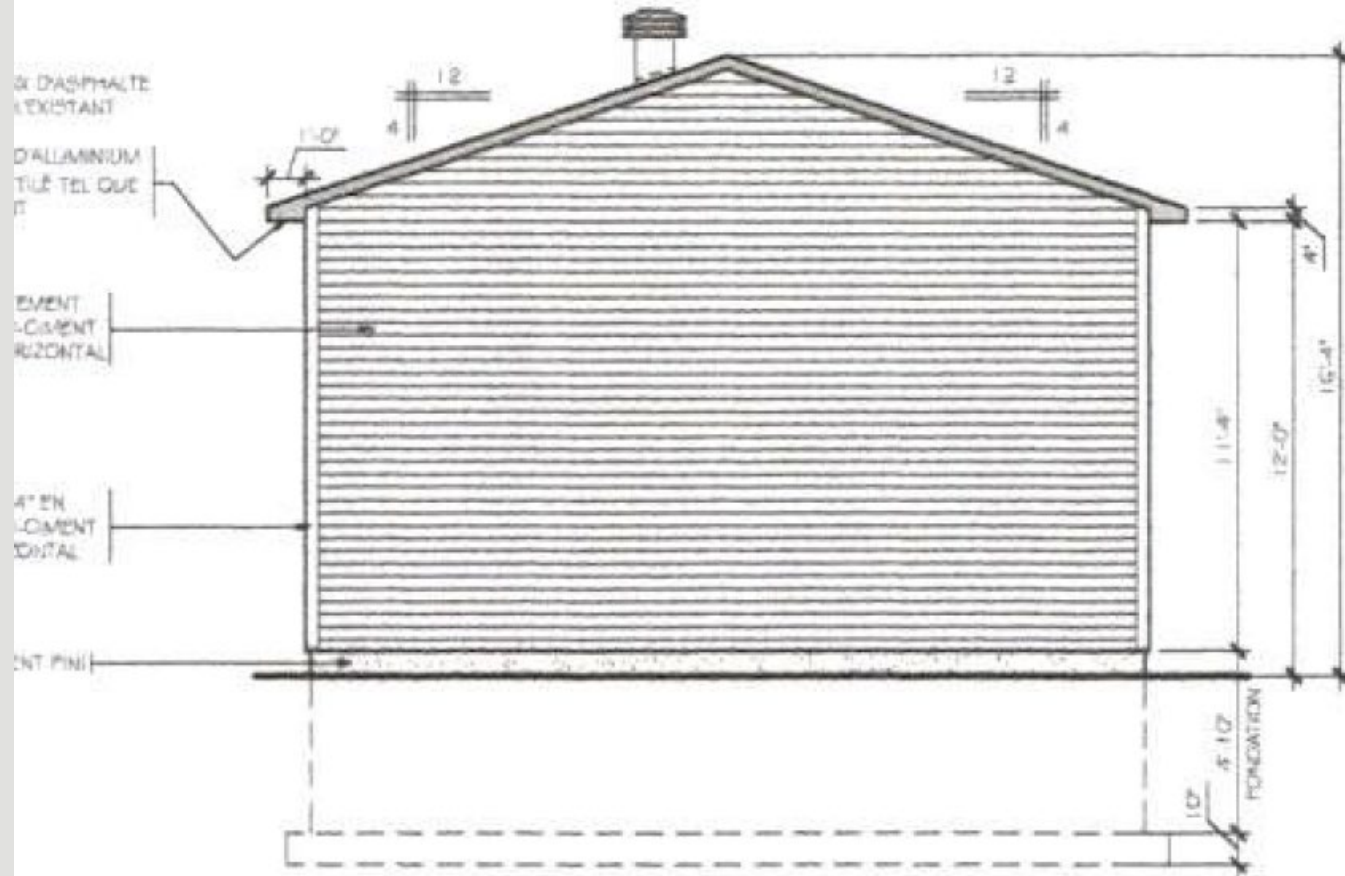
Description du projet

# Architecture

- Garage détaché de 6,71 mètres par 9,75 mètres
- Revêtement en pierre sur la façade avant, clin de fibrociment sur les autres façades

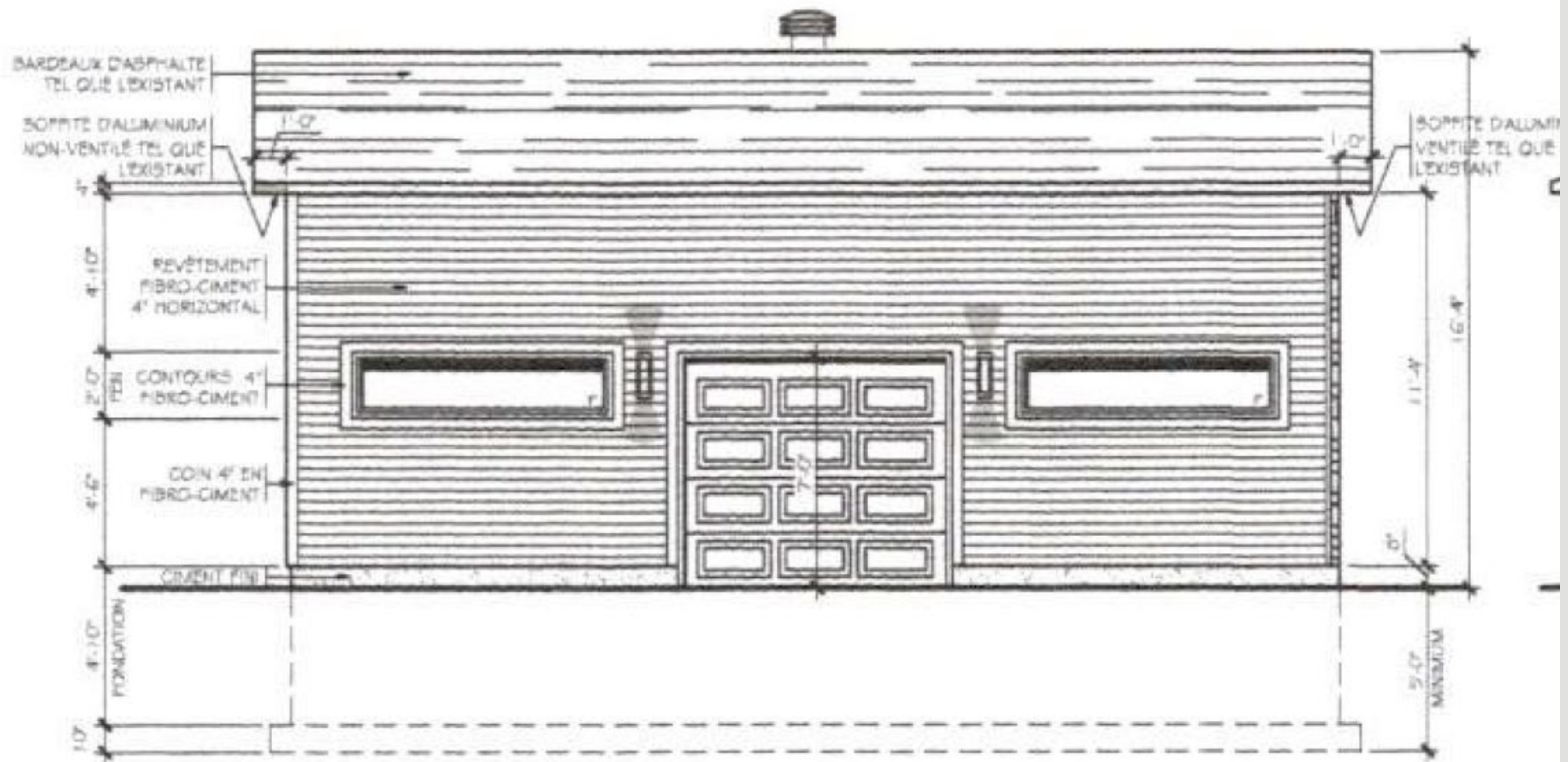


# Élévations



Élévation arrière

# Élévations



Élévation latérale gauche



# Principales dérogations

Article	Norme actuelle	Disposition d'exception
210	La distance minimale entre un garage détaché et une ligne avant secondaire de terrain correspond à la marge avant secondaire minimale prescrite au titre 7 dans la zone visée. (T3.3 : 3 mètres).	Le garage détaché sera situé à 0,6 mètre de la ligne avant secondaire de terrain.

# Résumé de l'analyse

## Planification du territoire

- Le projet ne modifie pas vraiment la fonction principale de ce bâtiment

## Opportunité

- Permettrait de régulariser une situation existante

## Milieu Environnant

- Le bâtiment s'intègre adéquatement au secteur

## Article 210

- La distance minimale entre le garage détaché et la ligne avant secondaire de terrain sera de 0,6 mètre.

# Dispositions particulières

# Prochaines étapes

# Prochaines étapes



# Consultation écrite

## Au cours des 15 prochains jours:

- Seront disponibles:
  - l'enregistrement de la consultation virtuelle
  - le projet de résolution

Les questions, commentaires ou avis écrits peuvent être envoyés à l'adresse suivante:

[assemblees.urbanisme@laval.ca](mailto:assemblees.urbanisme@laval.ca)

Recherchez « assemblée publique de consultation » sur le portail de la Ville pour plus d'information (1<sup>er</sup> résultat)

**Important: tous les commentaires écrits seront rendus publics. Éviter d'y insérer des informations confidentielles ou des renseignements personnels.**

**Il est possible de déposer une demande d'approbation référendaire visant les dispositions la distance minimale entre un garage détaché et une ligne avant secondaire de terrain.**

# **Demande d'approbation référendaire**

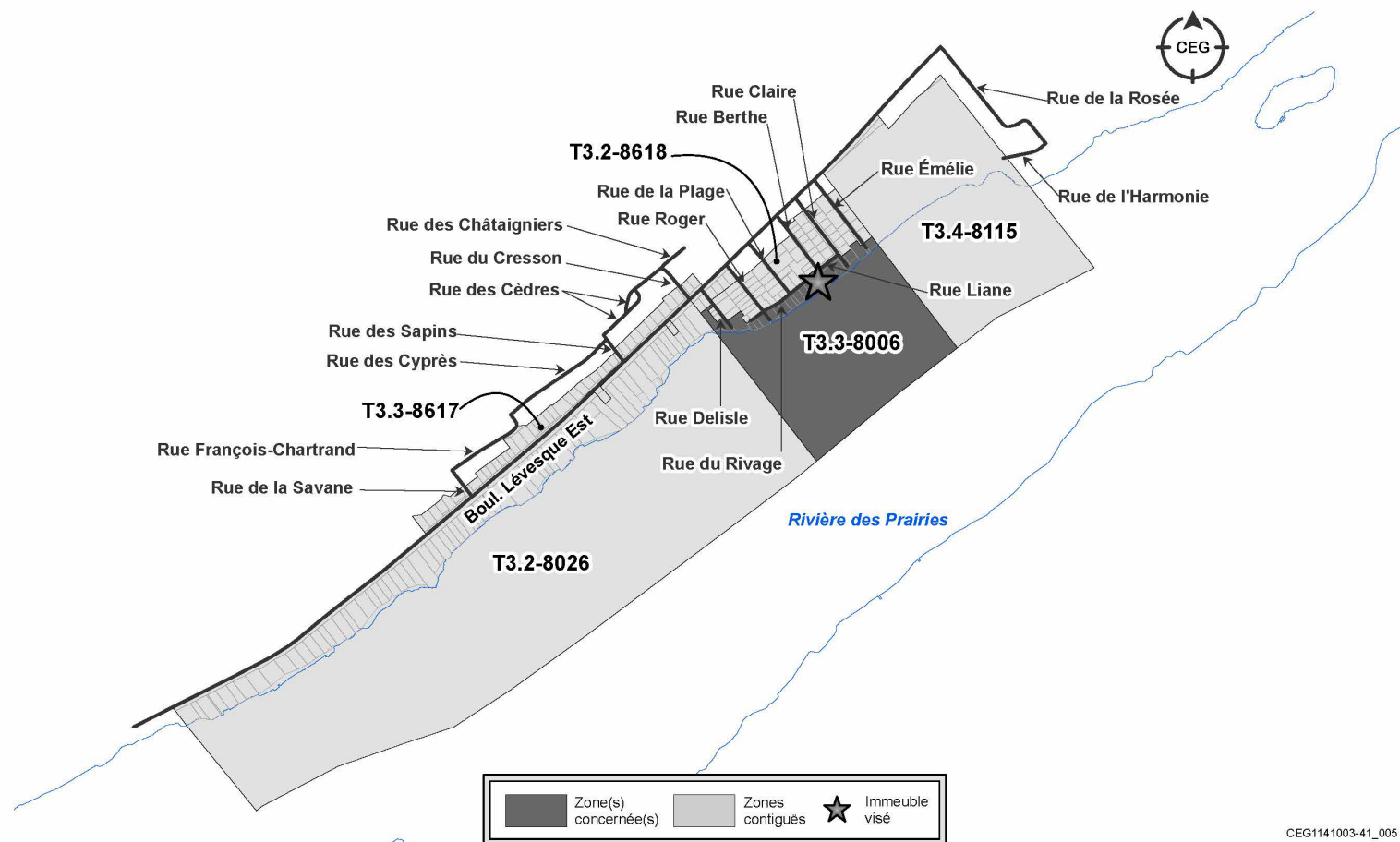
# Demande d'approbation référendaire

## 3 étapes du processus

- La demande de participation à un référendum
- La tenue du registre
- Le scrutin référendaire

# Processus référendaire

## Personnes pouvant déposer une demande d'approbation



## Détails procédure:

- Contactez le Service du greffe;
- Coordonnées disponibles sur [laval.ca](http://laval.ca)

Recherchez « greffe » sur le portail de la Ville pour plus d'information (1<sup>er</sup> résultat)

## Plan de la zone concernée et des zones contiguës:

- Recherchez « assemblées publique de consultation » sur le portail de la Ville pour plus d'information (1<sup>er</sup> résultat) et accéder aux documents relatifs à la présente assemblée

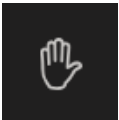
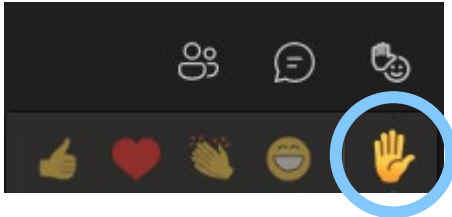
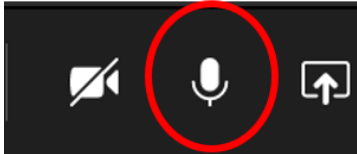
# Demande d'approbation référendaire



# Charte de participation

- **Écouter les autres participants en demeurant **ouverts** à la diversité des points de vue**
- **S'exprimer de façon **respectueuse, claire et succincte****
- **Participer aux échanges dans un **esprit de tolérance et d'ouverture** envers les idées d'autrui**
- **Privilégier la **recherche de l'intérêt collectif** et mettre entre parenthèses l'intérêt individuel, politique ou partisan**

# Période d'échange

- Si vous avez une question...
- Levez la main  ou 
- Attendez que la Présidente vous donne parole et allumez votre micro 
- Présentez-vous et posez votre question (**elle doit concerner le dossier présenté**)
- N'oubliez pas de fermer votre micro lorsque vous avez terminé

## Merci!

# Merci

Fin de la consultation virtuelle

